

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 28 (1892)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LA CHAUX-DE-FONDS

XXVIII^e Année



15 MAI 1892

N^o 10

L'ÉDUCATEUR

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

SOMMAIRE : Partie générale : L'instruction publique en France (suite). VIII^{me} cours normal de travaux manuels à Berne. Cinquième liste de mots simplifiés. — Chronique scolaire : Genève. Vaud. Jura bernois. Presse pédagogique. Statuts de la société suisse des jardins d'enfants. France. — Exercices scolaires : Examens du certificat d'études primaires dans le canton de Berne. Comptabilité.

En annonçant aux sociétaires, le 15 avril, que M. Breuleux était, sur un désir motivé par l'état de sa santé, remplacé comme rapporteur général, nous exprimions l'espoir de posséder quand même notre honorable confrère au prochain congrès de la société pédagogique. Hélas ! il n'en devait pas être ainsi. Notre numéro du 1^{er} mai était tiré que nous avions la douleur d'apprendre la mort du sympathique directeur de l'école normale de Porrentruy. C'est une perte cruelle pour notre société, dont M. Breuleux fut le dévoué président, et nous envoyons à sa famille éplorée l'expression la plus sincère des sentiments de condoléance de tous les sociétaires et plus particulièrement des membres du comité central et du comité directeur.

Nos lecteurs liront certainement avec intérêt l'article que notre correspondant jurassien consacre à M. Breuleux dans notre numéro de ce jour.

Ed. CLERC.

PARTIE GÉNÉRALE

L'Instruction publique en France

(Suite. Voir l'*Educateur* du 1^{er} et du 15 avril et du 1^{er} mai.)

Nous devons revenir sur ce nom si connu de Sorbonne que nous avons employé en parlant des édifices élevés par la république à l'enseignement supérieur. La Sorbonne était d'abord un simple établissement fondé en 1252 par Robert de Sorbon, savant docteur né à Sorbon, près de Réthel (Ardennes), pour recevoir

une société d'ecclésiastiques séculiers, qui, vivant en commun et pourvus des choses nécessaires à la vie, devaient ne plus être occupés que de l'étude et enseigner gratuitement. Mais les cours qui s'y donnaient furent bientôt connus au loin; les étudiants affluèrent de toutes parts, et pendant plus de quatre siècles, soit jusqu'aux approches de la révolution, la Sorbonne jouit d'une célébrité toujours grandissante et d'une autorité incontestable en matière ecclésiastique; c'était le rempart des libertés gallicanes et ce fut un adversaire déclaré de la Réforme. Actuellement, les bâtiments de la célèbre faculté de théologie, agrandis comme nous l'avons dit, sont le siège de l'académie universitaire de Paris, de la faculté des lettres et de la faculté des sciences.

Ces facultés, disséminées sur tout le territoire de la France, ne sont pas les seuls établissements consacrés à l'enseignement supérieur. Paris en possède un grand nombre d'autres d'une réputation universelle. Indiquons les principaux.

Le *Collège de France*, fondé en 1530 par François I^{er}, comprend des cours publics de langues, de littérature, de morale, d'histoire, de droit, d'économie politique, de sciences physiques et mathématiques; il a pour mission d'enseigner les nouvelles découvertes.

L'*Ecole polytechnique* date de 1794. Elle forme des élèves pour différents services, civils et militaires, qui exigent des connaissances scientifiques étendues et approfondies: artillerie, génie, ponts et chaussées, mines, marine, poudres, lignes télégraphiques, administration des tabacs. On ne peut y être admis que par voie de concours. Les candidats doivent être Français, avoir plus de 16 ans et moins de 20 ans. La durée du cours d'étude est de deux ans. L'Ecole polytechnique ressortit au ministère de la guerre; elle est commandée alternativement par un général du génie et un général d'artillerie. Le régime est l'internat, la discipline y est très sévère et le travail intense, aussi les élèves ressentent-ils de temps à autre le besoin de se détendre, ce qui fournit aux journaux l'occasion de quelques *faits divers*; le dernier est encore récent. — Les polytechniciens ont un argot; en parlant d'un camarade, ils disent *un X*; en dehors de l'école, ils sont connus sous le nom de *pipos*.

L'*Ecole pratique des hautes études* donne l'enseignement théorique dans les sciences mathématiques, physico-chimiques, naturelles, historiques, philologiques et d'économie sociale, et l'accompagne des exercices qui peuvent le fortifier et l'étendre.

L'*Ecole nationale des langues orientales vivantes* forme des élèves-consuls et des élèves interprètes pour les pays de l'Orient. Elle fut fondée en 1795 et plusieurs fois réorganisée. On y enseigne l'arabe, le persan, le turc, le malais, le tartare, le grec moderne, l'arménien, l'hindoustani, le javanais, le chinois, le japonais, l'annamite. En 1887, on y a ajouté une section commerciale,

dont les cours, qui durent deux ans, ont entre autres pour objets les produits agricoles et les produits industriels des différents pays de l'Orient.

L'*Ecole des Chartes*, créée en 1821, est une pépinière d'employés pour les archives et les bibliothèques publiques. L'enseignement de l'école comprend les cours suivants : paléographie (étude des manuscrits grecs et latins, des chartes et des diplômes du moyen âge) langues romanes, bibliographie, institutions de la France, archéologie du moyen âge, diplomatique (science qui enseigne à déchiffrer les chartes, les diplômes, les titres anciens, à les comprendre, et surtout à en reconnaître l'authenticité ou la fausseté, l'intégrité ou l'altération). Le nombre des élèves est limité et l'admission a lieu au concours. Les études durent trois ans, au bout desquels les élèves peuvent obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe.

L'*Ecole nationale des beaux-arts*, fondée en 1793, comprend l'enseignement de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de l'architecture. Des concours annuels donnent lieu à des *grands prix*, dont les titulaires sont envoyés à l'*Académie de France* à Rome. Jusqu'en 1883, cette école fameuse était constituée à peu près uniquement pour donner aux élèves l'instruction professionnelle. Une réorganisation qui date de cette année a introduit l'instruction générale, qui seule peut développer l'intelligence et agrandir les idées. On a institué des cours de mathématiques, de physique et de chimie, d'histoire générale, de littérature, d'archéologie, d'histoire de l'art et d'esthétique. Mais ces cours sont adaptés aux études spéciales des élèves; ainsi, en archéologie, on s'occupe beaucoup du costume et pas du tout des inscriptions. En outre, tous les élèves reçoivent un enseignement élémentaire des trois arts, peinture, sculpture, architecture. Les peintres doivent modeler et les sculpteurs dessiner d'après la nature ou d'après l'antique; peintres et sculpteurs doivent faire des études d'architecture; de leur côté, les architectes doivent dessiner et modeler la figure d'après le plâtre.

Sous le nom d'*Ecole nationale des beaux-arts pour les jeunes filles* existe un établissement qui forme les jeunes filles à l'enseignement du dessin et les prépare aux industries relevant de l'art. L'enseignement y comprend le dessin linéaire et géométrique, la perspective et les éléments d'architecture, le modelage, l'anatomie, la composition d'ornement, un cours d'histoire de l'art, la peinture, des cours spéciaux d'application à la céramique, l'émail, l'eau-forte, la gravure sur bois, etc.

A l'*Ecole nationale des arts décoratifs* toutes les branches industrielles qui dérivent du dessin servent de thème à un enseignement pratique; l'élève s'y exerce au décor des papiers peints, des tentures et des étoffes, à la confection des modèles dessinés pour la céramique, le bronze, le meuble, la reliure, à la composi-

tion ornementale pour les différentes industries de la pierre, du bois, du bronze, du fer, des métaux précieux. L'Ecole des arts décoratifs, où l'on fait des cours le jour et le soir, s'efforce de former le goût des élèves en leur enseignant non l'art pur, comme à l'Ecole des beaux-arts, mais les applications de l'art à l'industrie.

L'*Ecole nationale des ponts et chaussées* forme le corps des ingénieurs chargés de la direction et de la surveillance de tous les travaux qui se rapportent aux voies de communication.

Comme la précédente, l'*Ecole nationale des mines* reçoit ses élèves de l'Ecole polytechnique; elle prépare les ingénieurs chargés dans l'intérêt de l'Etat de la surveillance des travaux des mines.

L'enseignement agricole est donné à l'Institut national agronomique, dans les trois écoles nationales d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise), de Grand-Jouan (Seine-Inférieure) et de Montpellier (Hérault), à l'Ecole d'horticulture de Versailles, dans seize écoles pratiques, dans dix-neuf fermes-écoles. Il y a une Ecole vétérinaire à Alfort (près Paris), à Lyon et à Toulouse, une Ecole forestière à Nancy, une Ecole de bergers à Rambouillet (Seine-et-Oise).

Nous n'en finirions pas si nous voulions épuiser la liste des écoles spéciales : Ecole de Saint-Cyr, qui forme des officiers de toutes armes, Ecole navale, Ecoles flottantes, Ecole des postes et télégraphes, Ecoles d'horlogerie (Paris, Besançon et Cluses (H^{te}-Savoie). Ecole professionnelle spéciale à la grosse chaudronnerie et aux grosses constructions en fer à Nevers, Ecoles d'arts et métiers de Châlons, Angers, Aix, Ecoles d'apprentissage, officielles ou libres, Ecoles ménagères (Reims, Rouen, le Havre). La Chambre de commerce de Paris patronne l'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole des hautes études commerciales. La ville de Paris a fondé une Ecole de chimie et de physique industrielles, en 1887, une Ecole du livre, qui comprend des ateliers de typographie, de lithographie, de fonderie de caractères, de gravure sur bois, de brochage, de reliure et de dorure, et dans un autre ordre d'idées, deux écoles d'infirmières devenues nécessaires après la laïcisation des hôpitaux.

Plusieurs des écoles que nous venons de nommer sont des fondations municipales ou même tout à fait privées, comme l'école ménagère de Reims, par exemple. Nous avons vu en ce qui concerne l'enseignement supérieur que la loi de 1875 a proclamé la liberté. Jusqu'ici, à part deux écoles dentaires à Paris, il ne s'est créé que des facultés catholiques, parmi lesquelles les quatre facultés de Lille sont seules prospères.

Une école, de fondation antérieure à la loi sur l'enseignement supérieur, mérite une mention spéciale : c'est l'Ecole libre des sciences politiques, qui date de 1871, et dont le programme em-

brasse les connaissances auxquelles aucun homme cultivé ne doit rester étranger. Elle prépare aux carrières de l'administration, de la diplomatie, des finances et des services coloniaux. Le programme de l'année 1892-1893 annonce entre autres les cours suivants : organisation administrative comparée, finances françaises et étrangères, histoire constitutionnelle de l'Europe, géographie et ethnographie, histoire diplomatique de l'Europe 1789-1818, droit des gens, géographie économique, statistique, commerce extérieur et législation douanière, droit annamite, systèmes coloniaux, allemand, anglais, russe. — Les études ont une durée de deux ans. — L'école retient les élèves après leur sortie, en organisant des *groupes de travail*, où sous la direction des professeurs on discute des questions spéciales, actuelles et pratiques. Trois groupes sont actuellement organisés : celui des finances, celui de droit public et privé, et celui d'histoire et diplomatie. — Le directeur de l'école est M. Boutmy, membre de l'Institut; parmi les membres des conseils, nous trouvons les noms de MM. Taine, de Varigny, Barthélemy St-Hilaire, Flourens, Janet, Ribot, Leroy-Beaulieu.

(A suivre.)

Ed. CLERC.

VIII^{me} cours normal suisse de travaux manuels à Berne, du 3 au 30 juillet 1892.

Sous la haute surveillance de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne et avec le concours du Département fédéral de l'industrie, un VIII^{me} cours normal suisse de travaux manuels aura lieu à Berne du 3 au 30 juillet 1892; il est organisé comme les précédents par la société suisse pour la propagation des travaux manuels de garçons. Les trois derniers cours (Genève, Bâle, La Chaux-de-Fonds) ayant tous eu lieu à la frontière ouest de notre patrie, il est naturel qu'un mouvement vers le centre se manifeste

Le programme qui vient d'être soumis à l'approbation de l'autorité cantonale et fédérale prévoit comme branches d'enseignement :

1. le cartonnage,
2. le travail sur bois à l'établi,
3. la sculpture sur bois en coche (Kerbschnitt).

Sans entrer dans les détails du programme, nous tenons à dire qu'on aura dûment égard aux exercices préparatoires et au dessin.

Chaque participant choisira une des trois branches et ne travaillera que dans celle-ci. Toutefois, les maîtres du cours peuvent autoriser des exceptions. Les débutants feront bien de choisir le cartonnage. La sculpture sur bois doit avoir été précédée de travaux sur bois à l'établi.

L'administration, au moyen de conférences, de discussions sur des questions relatives à l'enseignement manuel, de leçons modèles, etc., pourvoira à l'instruction théorique et pédagogique des participants.

L'enseignement sera confié à 5 instituteurs qui pratiquent depuis longtemps les travaux manuels et qui ont fréquenté des cours antérieurs comme élèves ou comme maîtres. Ce sont :

- Messieurs Grogg et Gloor pour le cartonnage,
» Scheurer et Frd. Leuenberger, pour le travail sur bois à l'établi, et
Monsieur Gasser, pour la sculpture sur bois.

L'administration extérieure du cours est dirigée par M. Hurni, instituteur. Il sera consacré 9 heures par jour à l'instruction, excepté le samedi.

Quelques soirées seront destinées à des discussions ou à des entretiens familiaux.

L'enseignement se donnera en allemand, avec explications en français pour ceux qui en auront besoin.

Un jour de la dernière semaine du cours sera consacré à un examen. Ceux des participants qui le subiront avec succès recevront un diplôme.

Le cours se terminera par une exposition publique des objets confectionnés.

Le prix du cours est de 65 fr., 50 fr. pour l'enseignement et 15 fr. pour les matières premières, y compris quelques outils pour le cartonnage et la sculpture sur bois.

Les frais d'entretien s'élèveront de 50 à 60 fr. Quant au logement, la Direction militaire du canton de Berne offre gratuitement une salle dans la caserne. L'administration du cours aura soin de procurer, en outre, des logements dans des maisons particulières à prix modéré pour ceux auxquels le logement en commun ne conviendrait pas.

Les frais ne dépasseront pas 150 fr. tout compris. Le département fédéral de l'industrie accorde aux participants des subventions égales à celles qui leur seront faites par les autorités de leur canton.

S'inscrire jusqu'au 10 juin 1892 au département de l'instruction publique du canton de Berne. Les aspirants sont priés de bien vouloir indiquer, en même temps que leur adresse,

1. la branche qu'ils choisissent,

2. s'ils demandent un logement dans une maison particulière.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à l'administration, M. B. Hurni, instituteur, à Berne.

Toutes les inscriptions seront considérées comme définitives. Toutefois, si le nombre dépassait 80 à 90, des admissions pourraient être refusées.

Messieurs les aspirants seront informés au mois de juin, par circulaire,

1. de l'heure exacte et du lieu de l'ouverture du cours,

2. de l'horaire et du règlement,

3 des outils qu'ils auront à se procurer eux-mêmes,

4. de tout ce qui concerne le logement, l'entretien, etc.

La ville de Berne, qui a donné l'hospitalité au II^{me} cours, il y a 6 ans, se fera un devoir et un plaisir d'accueillir amicalement le huitième.

Berne, le 30 avril 1892.

Le Directeur de l'instruction publique.

Dr GOBAT.

Cinquième liste de mots simplifiés

(Voir l'*Educateur* du 1^{er} décembre 1891.)

Abatu, acouder, acrouper, acourir, afable, afabilité, afamé, afamer, afirmatif, affirmation, affirmer, afranchi, afranchir, afronter, aparence, aparent, apauvrissement, apesantir, apprécier, appréciation, ataquable, attentat, attitude, attribuer, attribution; batant, banissement, bienaimé, bouillonement, boureau, boureler, bourelet, bruler, brulure; chataigne, camionage, camioner, camionneur, camomile, canage, cane, canelure, canibale, canonier, canonière, cantonnement, cantonier, cantonnière, caponer, caponière, carbonade, careau, careler, carelage, colonade, consone, contusionné, corompu, corruption, courone, couronnement, crayoner, crayonneur; danable, débalage, débaleur, decareler, déchiffrable, déchiffrer, déchiffreur, décoler, décrotage, décroter, décroteur, décrotoir, dédomager, dégouter, difamer, difamateur, difamation, difamatoire, différence, différencier, différend, différent, difficile, diforme, diformité, difus, dindoneau; échelonner, élégamment, espionage, espioner, étatmajor; falacieux, fanfaronerie, fauconerie, fauconier, folement, ferblanc, festoner, fidéicomis, fidéicomissaire, fiéfé, flateusement, flotaison, folliculaire; gagnepain; hautbord, hautlecorps; illustration, illustrer, immense, imensément, imen-

sité, impressionable, impressionabilité, iné, inénarable, instalation, intervalle, irritabilité, irritation, iriter; libréchangiste; maçonnerie, maçonnique, missionnaire, malsonant, mameloné, maquignonage, maquignonner, méconnaissable, médulaire; oculite, ocasionel, ofensant, ofensé, oportunément, oposable, oposé, oposition, opresseur, oprimer, oprobre; paturage, pelotoner, pensionnaire, portevoix; quatretemps, questionnaire, questioner, questionneur, quitancer, quite; rabateur, rabatjoie, racomodement, racomodeur, racord, racorder, racourci, racourcir, racouter, reconnaissant, rembouré, renommée, ressentir, résonance, révolutionnaire; sabat, sabatique, sablonière, sacagé, sacager, s'engoufrer, sifleur, sifloter, succinct, sucomber, surabondamment, surlechamp; tintamare, toufu.

Remarques. — Avec cette cinquième liste nous sommes arrivés à grouper un millier de mots simplifiés d'après des principes contre lesquels on ne peut franchement avancer des arguments valables. D'ici à ce que l'Académie, dans un nouveau dictionnaire, en reconnaisse le bien fondé, il s'écoulera peut-être des années. Ceux qui veulent aller de l'avant ne se décourageront pas pour cela; nous n'en voulons pour preuve que la reconstitution récente de la société de R. O. de France, et la nouvelle fondation, ces derniers jours, d'une société analogue en Belgique. Le moment serait venu, nous semble-t-il, de faire sortir de sa léthargie celle que nous possédons en Suisse depuis 1869. Le remède est facile. Il suffit de la réunir par une administration spéciale à la société de R. O. que va diriger avec autorité M. L. Clédat (voir *l'Educateur* du 1^{er} janvier 1892, page 13). Nous ne doutons pas que les adhésions soient nombreuses.

Nous voyons dans le numéro d'avril du *Bulletin* figurer comme membres honoraires un grand nombre de personnalités marquantes: MM. A. d'Abbadie, P. Meyer, F. Passy, de l'Institut; L. Havet, professeur au Collège de France; Francisque Sarcey; Max Müller, le célèbre linguiste d'Oxford; Dr Raoux, de Lausanne, le collaborateur de Didot, etc. La cotisation annuelle des membres actifs est de fr. 5 et donne droit à une réduction sur l'abonnement à la *Revue de Philologie* (fr. 10 au lieu de fr. 15). Deux autres catégories de membres paient les uns fr. 2, les autres 50 centimes. Tous, indistinctement, reçoivent le *Bulletin* de la société.

L. MOGEON.

A propos de la lettre X.

(Extrait de la *Grammaire historique* posthume d'Arsène Darmesteter
Librairie Delagrave, Paris.)

La langue moderne écrit *chevaux*, *vau*x avec *x* au lieu de *s*. Pourquoi cette *x*?

Le moyen âge employait l'*x* comme signe abrégatif du groupe *us*. Ce qu'on prononçait *deus* (DEUS) s'écrivait *dex* (DEX); ce qu'on prononçait NOUS, VOUS, pouvait s'écrire NOX, VOX. Il était tout naturel qu'on écrivit également *chevax*, *vax*, en prononçant *chevaus*, *vau*s. Vers la fin du moyen âge, quand l'usage des abréviations tendit à disparaître, on oublia la valeur du signe *x* et on le confondit avec la lettre *x*, qu'on prit dès lors pour un substitut de l'*s*. Comme on faisait entendre la voyelle *u* dans la diphtongue *au*, on fit reparaître cette voyelle et on écrivit *chevaux* et *vau*x...

C'est à cette succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit *u*, non seulement dans les mots où l'*u* représente une ancienne *l* (*chaux*, *faux*, *doux*) mais dans bien des cas où l'*u* ne vient pas de la liquide (GLORIEUX, NEVEUX, JE PEUX). Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE

Voici les cours complémentaires terminés pour l'année 1891-92 et ces classes fermées définitivement peut-être dans leur forme actuelle. En effet,

le Conseil d'Etat présentera probablement au Grand Conseil, dans sa session de mai, un projet modifiant la loi de 1886 sur l'instruction publique et comprenant, en particulier, la réorganisation des écoles complémentaires.

La Société pédagogique genevoise s'est occupée activement de cette question; un rapport circonstancié a été présenté mercredi dernier en assemblée générale. Nous aurons l'occasion de revenir tout au long sur ce travail. Bornons-nous à indiquer maintenant qu'il prévoit la division en trois parties des écoles complémentaires actuelles : 1^o Une section qui, justifiant son nom, s'adresse aux enfants de 13 à 15 ans dont l'instruction primaire jugée insuffisante doit être complétée; 2^o Une section destinée aux apprentis de métiers manuels, avec un programme variant suivant les occupations des élèves, mais ayant le dessin comme branche principale; 3^o Une section qui, substituée aux années supérieures des écoles complémentaires, serait ouverte aux jeunes gens lancés dans le commerce ou ne se rattachant pas à l'une des catégories précédentes. Les langues et la comptabilité seraient l'axe de cet enseignement.

Le projet de loi en élaboration comporte de nombreuses modifications relatives au recrutement et à la rétribution du personnel enseignant, à l'augmentation du nombre d'années d'études de l'école professionnelle, à la fondation d'une école ménagère, etc. En ce qui nous concerne, nous appelons de tous nos vœux la réalisation de ce dernier point : des hommes qualifiés, appartenant aussi bien au commerce et à l'industrie qu'au corps enseignant, poussent depuis longtemps à la création d'un établissement mieux adapté que l'école secondaire et supérieure aux besoins croissants de la classe ouvrière. L'école ménagère pour les jeunes filles et l'école professionnelle pour les garçons seront d'excellentes institutions de préparation destinées aux apprentis qui veulent se vouer aux carrières manuelles et franchiront le premier pas vers les écoles d'apprentissage.

Aussi souhaitons-nous bon succès au projet de loi qui s'élabore.

LOUIS FAVRE.

VAUD

Henri-François Mutrux.

Le 26 mars écoulé, les portes du modeste cimetière de Préverenges s'ouvraient pour livrer passage au long cortège qui accompagnait à sa dernière demeure Henri Mutrux, mort à l'âge de 52 ans. Le moment a été solennel où les graves accents d'un chant d'adieu, puis la voix du pasteur ont rendu un suprême hommage à celui sur la dépouille duquel la terre allait se refermer. M. le pasteur Schrantz a non-seulement fait l'éloge du chrétien, de l'homme privé, mais surtout il a retracé éloquemment la carrière de l'instituteur exemplaire, vraiment digne du nom d'éducateur. Faisant allusion au proverbe qui veut que les républiques soient un symbole d'ingratitude et le répudiant d'ailleurs dans un langage énergique, M. le pasteur Schrantz a montré combien est grande la dette de reconnaissance envers le défunt qu'ont contractée soit les élèves auxquels il consacra ses forces, soit les autorités et la population du village où il exerça ses fonctions pendant de longues années, soit encore la contrée tout entière où il déploya son activité, où le nom de Mutrux était populaire et où sa mémoire restera vivante et honorée.

Mutrux était originaire de Sainte-Croix où s'écoulèrent ses jeunes années. Ce milieu industriel aurait dû, semble-t-il, décider de sa profession; mais, trop consciencieux pour sacrifier la bienfaisance à l'habileté, il ne tarda pas à jeter le marteau et les pinces de l'horloger. Ses aptitudes et ses goûts l'attiraient vers l'enseignement. Il y fit ses premières armes sous le régime de la loi de 1846, dans l'hiver de 1859 à 1860, en qualité de régent de l'école temporaire du Château (commune de Sainte-Croix). L'uniforme qu'il eut à endosser par deux fois à une époque où, dans le canton de Vaud, le titre de défenseur de la patrie « déparaît » plus qu'aujourd'hui celui de maître d'école, ne le détourna pas de sa vocation. En 1861, il quittait Sainte-Croix pour le Lieu; en 1862, il faisait un semestre à l'école normale; en 1864, il

obtenait, à la suite d'examens, son brevet de capacité. En 1868, il fut appelé à Préverenges, sa dernière et principale étape pédagogique. Il prit sa retraite le 1^{er} novembre de l'année dernière, déjà miné, plus qu'il n'y paraissait, par le mal qui devait l'emporter.

Pour Mutrux, Préverenges et la contrée voisine devinrent en quelque sorte un second lieu natal avec lequel il s'identifia à tel point qu'il en était certainement une des personnalités les plus populaires, les plus universellement connues. Son infatigable activité, partagée entre des occupations multiples, s'y créa un théâtre étendu, preuve de la confiance qu'on lui témoignait. Il eut ainsi le privilège de voir en tout temps grand ouvert devant lui le livre de la vie pratique, où il ne puisa pas moins, pour les besoins de son enseignement, que dans les ouvrages aux pages alignées et numérotées, il est juste d'insister derechef sur le fait qu'il a exercé sur ses élèves une influence bénie, dont le principe résidait dans l'affection qu'il leur témoignait, dans la ponctualité que lui-même s'imposait et dans son égalité d'humeur, qui lui était naturelle il est vrai, mais qu'il se faisait une règle d'observer autant quand des pensées pénibles le préoccupaient. Aussi a-t-il été, de la part de l'autorité supérieure, l'objet de témoignages élogieux, de distinctions flatteuses; il a en outre reçu des missions de confiance dont il s'est acquitté toujours au plus près de sa conscience. Dès 1882, sauf erreur, il a fait partie (comme membre ou suppléant) du comité central de la Société des instituteurs de la Suisse romande.

Mutrux était affable et jovial; la vie lui a offert des sourires qu'elle refuse aux envieux, aux misanthropes, aux blasés. Mais nous savons que la force des coups de l'adversité se mesure le plus souvent à la grandeur du bonheur détruit. Mutrux a eu la douleur de perdre il y a deux ou trois ans une fille unique, née d'un second mariage. Il voyait revivre ses goûts et sa manière de sentir en cette enfant qui touchait à l'adolescence. Cette épreuve fut acceptée avec une résignation chrétienne. Mais le vide profond qu'elle avait creusé dans son cœur a certainement contribué à hâter une fin à laquelle ses proches mêmes ne s'attendaient pas.

Que ses restes reposent en paix sous les ombrages du cimetière de Préverenges !
E. F.

Fonctions d'église. C'est avec satisfaction que nous enregistrons la décision que, dans sa séance du 5 mai, le Grand Conseil a prise au sujet des pétitions relatives aux fonctions d'église¹⁾. En voici la teneur officielle :

Vu l'article 14 de la constitution cantonale, considérant que les fonctions d'église des régents sont des actes du culte public;

Que constitutionnellement le culte public de l'église nationale est à la charge de l'Etat,

Le Grand Conseil renvoie au Conseil d'Etat les pétitions pour étude et rapport.

Cette décision n'implique pas une solution *immédiate* de la question pendante. En revanche, elle signifie que le point de vue de la pétition du corps enseignant a en principe obtenu gain de cause devant la première autorité du pays. En regard de l'importance numérique (exactement 16,027 signatures) du pétitionnement populaire demandant formellement le retour au régime ancien, elle est aussi heureuse que les optimistes pouvaient l'espérer. Le Grand Conseil s'est placé sur le terrain de la liberté religieuse, le corps enseignant unanime l'en félicitera vivement. Le culte public n'aura d'ailleurs pas à souffrir: tous les régents à qui le leur permettront leurs forces et leurs convictions, — ce sera certainement le cas de la grande majorité du personnel — lui continueront leurs services. En terminant, nous nous acquittons d'un devoir agréable, celui d'exprimer notre gratitude aux représentants des deux partis qui nous ont donné la preuve de leur sympathie en défendant devant le Grand Conseil la demande du corps enseignant.

E. F.

¹⁾ Voir l'*Educateur* du 1^{er} mai.

JURA BERNOIS

Gustave Breuleux.

L'espoir exprimé dans le numéro 8 de l'*Educateur* par le Comité directeur de la Société pédagogique romande de voir M. Breuleux rétabli et prendre part au congrès de la Chaux-de-Fonds ne s'est pas réalisé. L'éminent directeur de l'école normale de Porrentruy a été enlevé aux siens, à ses élèves, à ses nombreux amis, à notre pays, le 29 avril, à neuf heures et quart du matin.

Gustave Breuleux était né à Saignelégier en 1845. En 1854, il entre à l'école modèle de Porrentruy; il s'y distingue par sa vive intelligence et sa forte application. Quatre ans plus tard, il se rendit à Granges (Soleure) pour y apprendre la langue allemande et en 1860 il entra à l'école normale où il se fit remarquer de ses professeurs.

Breveté en 1863, Breuleux retourne à Saignelégier, mais il n'y reste pas longtemps. En 1864 il est appelé au poste de professeur dans l'établissement qui l'avait formé. Il chercha à stimuler les élèves, à développer leur individualité, à les amener à un travail personnel, fructueux et fécond. Pour cela il exposait avec clarté le sujet de ses leçons, il en examinait les diverses faces, il en faisait entrevoir toute l'étendue et la profondeur.

Mais la position de professeur à l'école normale de Porrentruy était à ce moment peu rétribuée et Breuleux n'avait devant lui aucune perspective d'amélioration. Jeune, enthousiaste, entreprenant, il se décida à partir pour la Hollande.

Aussitôt arrivé, il se remet à l'étude, il fouille les bibliothèques, et subit brillamment l'examen de professeur de l'enseignement secondaire. Nommé professeur dans un gymnase de Leyde, le mal du pays le saisit. Il accepte les fonctions d'inspecteur primaire à Delémont où il revient en 1873. Il se distingua dans ce poste nouveau, par son activité, par sa sollicitude pour les questions d'enseignement qui à ce moment commençaient à passionner notre pays. Conseiller affectueux, guide sûr et éclairé, ami du corps enseignant, il laissa des regrets unanimes parmi les instituteurs quand, en 1874, il remplaça M. Reverchon à la direction de l'école normale des institutrices de Delémont. Breuleux était à ce moment l'homme qui convenait à la situation. L'organisation pédagogique des écoles succédait à une bigarrure, à une anarchie qu'on entend encore vanter ici et là. A une situation nouvelle, il fallait un homme nouveau, surtout en ce qui concerne les méthodes d'enseignement du degré élémentaire. Breuleux a été chez nous l'introducteur des méthodes rationnelles d'enseignement pour les premières années d'école. Les jalons qu'il a posés dans son ouvrage *De l'enseignement de la langue dans les écoles élémentaires* 1), resteront et serviront de guide à ceux qui entrevoient de nouveaux progrès.

Il y a dix ans, une question analogue se posait à l'école normale de Porrentruy. M. Friche ayant pris sa retraite, M. Breuleux était tout désigné pour lui succéder; le nouveau directeur avait un programme de réformes importantes à accomplir; il avait surtout l'expérience et l'énergie nécessaires pour les réaliser. Ce qu'il apportait, c'était la lumière, un sentiment plus noble et plus relevé de la liberté et de l'indépendance, un enthousiasme juvénile pour la belle cause de l'éducation du peuple. Ce qu'il voulait, c'était faire des hommes qui puissent instruire d'autres hommes, c'était élever des citoyens qui pourraient inculquer à la jeunesse l'amour de la patrie dans toute son intensité.

Breuleux a défendu énergiquement le maintien de l'école normale de Porrentruy dont l'existence paraissait un moment compromise. C'est qu'il croyait avec raison que l'école normale n'a pas encore produit chez nous tous les effets qu'on peut en attendre. La formation des maîtres primaires à l'université ne pourra se faire que dans un avenir assez éloigné, quand les traitements se seront fortement améliorés.

1) Lausanne, chez F. Payot, libraire-éditeur, 1883.

Breuleux s'est intéressé à tous les progrès de l'enseignement dans notre canton. C'est ainsi qu'il faisait partie du comité du synode cantonal dont il était traducteur. Il était membre de la commission du brevet secondaire. Il a été longtemps président de la commission jurassienne des moyens d'enseignement. Il a contribué pour une large part au succès des livres de lecture en usage dans nos écoles.

La disparition de M. Breuleux est un deuil pour le Jura bernois, ainsi que l'a dit sur sa tombe, en excellents termes, M. le Dr Gobat, directeur de l'instruction publique. Breuleux était un adversaire des formules conventionnelles qui classent celui-ci dans un camp, celui-là dans un autre camp. Travailleur acharné, il a rêvé l'émancipation de l'instituteur; toute sa vie a été consacrée à cette noble tâche. En outre, il a cherché à inculquer à ses élèves l'amour de l'enfance sans lequel toute action de l'école sur la famille et la société est nulle, sinon nuisible.

Après M. le Dr Gobat, M. Billieux, professeur à l'école normale, a raconté la vie de son excellent directeur. Il a exprimé à la famille de M. Breuleux les sympathies du corps enseignant, de ses anciens élèves, de ses amis, de toute la population bruntrutaine. Nous savons aussi que M. Breuleux était très apprécié dans le Comité central de la Société pédagogique de la Suisse romande où il représentait le Jura bernois. Il est regrettable qu'il n'ait pu traiter au congrès de la Chaux-de-Fonds la question importante de l'unification progressive de notre législation scolaire, question à l'étude de laquelle il aurait apporté avec son éloquence persuasive, sa longue expérience de l'école, de la vie et des hommes.

H. GOBAT.

Presse pédagogique. — La *Schweizer. pädagog. Zeitschrift* est entrée dans sa seconde année. La première livraison contient les articles suivants :

Zu Schillers Wilhelm Tell. Vortrag von Prof. Dr J. Stiefel in Zurich.

Der Turnlehrer und seine Aufgabe, von J. Spühler in Hottingen.

Die schweizerische Fortbildungsschule, von E. Zingg in Liestal.

L'instruction publique primaire dans le canton de Vaud, par D. Payot.

Die Revision des Lehrplanes der zürcherischen Alltags- und Ergänzungsschule, von J. Gattiker in Zürich.

Hans Sachs. I. von Prof. Dr E. Götzinger in St. Gallen.

Bibliographie.

Les *Pestalozziblätter*, annexées à la *Zeitschrift*, donnent un grand nombre de lettres de la correspondance de Albert Stapfer, le ministre de la république helvétique.

Statuts de la société suisse des jardins d'enfants.

(Fixés par l'assemblée générale de la société des jardins d'enfants, le 19 août 1884 à Zurich et rédigés définitivement par le comité dans sa séance du 17 octobre 1884.)

I. But de la société.

§ 1. La société suisse des jardins d'enfants se propose de favoriser et de propager dans notre patrie une éducation rationnelle des enfants au-dessous de l'âge requis pour la fréquentation des écoles.

§ 2. Elle tâchera donc :

- a. de répandre, par la parole et par des écrits, des lumières sur l'éducation des enfants en bas âge en général et sur tout ce qui regarde les jardins d'enfants en particulier.
- b. de favoriser l'établissement de jardins d'enfants, ainsi que de former des jardinières, de les seconder, tant que ses ressources le lui permettent, par ses conseils et de fait, et de gagner, autant que possible, les autorités de l'Etat pour la propagation des jardins d'enfants et de leur but.

§ 3. Pour atteindre ce but, la société tend en premier lieu, à unir les sociétés locales et cantonales des jardins d'enfants pour une assistance mutuelle et des démarches coopératives dans tout ce qui concerne la propagation des idées frœbeliennes.

II. Membres de la société.

§ 4. Chacun qui fait sa demande d'admission au correspondant local de l'endroit et qui paie une contribution annuelle de 50 cts., peut devenir membre de la société.

Les sociétés locales déjà formées ou en voie de formation, voulant se joindre à la société suisse des jardins d'enfants, seront regardées comme sections et paient pour chaque membre les contributions annuelles fixées ci-après :

20 cts. par tête d'une société comptant de 1 à 100 membres.

Ce nombre dépassé, chaque membre de plus jusqu'à 200 paie 15 cts.

De 200 à 300, chaque membre de plus paie 10 cts.

Au-dessus de 300 chaque membre de plus paie 5 cts.

Les cotisations doivent être envoyées *directement* au caissier central ou bien *par les correspondants locaux*, jusqu'au 30 juin.

III. Organes de la société.

§ 5. Pour atteindre son but, la société tiendra tous les deux ans une assemblée générale de l'organisation de laquelle les sections se chargent à tour de rôle fixé préalablement et à laquelle tous les membres seront invités.

L'organisation et la direction de cette assemblée est l'affaire de la section qui invite et qui s'entendra sur ce point avec le comité central.

§ 6. La direction et la représentation suprême de la société seront exercées par *l'assemblée des délégués*, pour laquelle chaque section nommera ses représentants. Les sections au-dessous de 50 membres en nommeront deux. Les sections plus nombreuses éliront par 50 membres de plus un délégué de plus.

L'assemblée des délégués se réunira régulièrement tous les deux ans, en même temps que *l'assemblée générale*, pour délibérer sur les affaires de la société. Elle ratifie et approuve les comptes à présenter, prend ses décisions sur la revision des statuts et décide en dernier lieu de toutes les affaires importantes de la société.

§ 7. Pour l'exécution de ses décisions et pour avancer spécialement son but, l'assemblée des délégués élira un comité central de sept membres pour une durée de 2 ans ou pour l'intervalle d'une assemblée générale régulière à l'autre et en désignera le président.

Le vice-président, le secrétaire et le caissier central seront élus par le comité parmi ses membres.

La caisse centrale remboursera les membres du comité central des frais de voyage. L'assemblée des délégués fixera, sur la proposition du comité, les dédommagements pour d'autres services spéciaux.

§ 8. Le comité central est chargé de la direction de la société. Il ordonne la réunion de l'assemblée des délégués, discute préalablement l'ordre du jour de celle-ci, veille sur l'exécution de ses arrêts, tient la caisse, seconde et conseille les sections qui veulent se réunir à la société et cherche, à ses fins, à s'instruire exactement de l'état de leurs jardins d'enfants et autres institutions. Il s'efforcera particulièrement d'obtenir une instruction suffisante et commune des jardinières et ne négligera rien de ce qui peut contribuer à la propagation des jardins d'enfants et des buts de la société.

§ 9. Le comité central veillera à ce qu'une *feuille littéraire de la société*, servant éventuellement aussi d'autres buts éducatifs, entretienne les relations entre lui et les sections locales et des membres entre eux.

§ 10. Pour les rapports spéciaux des sections locales avec le comité central, ces premières nommeront des *correspondants*, qui soigneront l'encaissement des contributions au nom du caissier central et présenteront au comité central, afin de rédiger un compte rendu général pour l'assemblée générale, tous les deux ans un rapport sur l'activité de leurs sections respectives et leurs institutions.

Le comité central est autorisé à nommer des correspondants dans les contrées où il n'y a pas de sections locales, afin d'avancer les buts de la société. — Ces correspondants auront droit de vote à l'assemblée des délégués.

Nous prions de bien vouloir adresser les demandes d'admission au président, M. C. Küttel, Bäckerstrasse, 11, Aussersihl-Zurich.

France. — On annonce la mort de Raoul Frary, l'auteur de la *Question du latin*. Cet ouvrage, paru en 1885, a beaucoup contribué au mouvement contre l'abus de l'enseignement des langues mortes. R. Frary était né en 1842. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il avait passé au journalisme.
E. C.

EXERCICES SCOLAIRES

Examens du certificat d'études primaires dans le canton de Berne

(FIN)

ARITHMÉTIQUE

I^{re} SÉRIE

1. On fait avec $7\frac{1}{2}$ kg. de fil une pièce de toile de $31\frac{1}{2}$ m. de long sur 75 cm. de large. Combien faudra-t-il de fil pour une pièce de 48 m. de long sur 105 cm. de large?

Réponse : 16 kg.

2. Pour fabriquer la cire à cacheter l'on prend $23\frac{1}{2}\%$ de térébenthine, 6 % de craie, $35\frac{1}{2}\%$ de cinabre et 35 % de gomme laque. Combien faudra-t-il de ces matières pour 36 kg. de cire?

Réponse : 8,46 kg. de térébenthine, 2,16 kg. de craie, 12,78 kg. de cinabre, 12,6 kg. de gomme laque.

3. Un corridor long de 6,45 m. et large de 4 m. doit être carrelé avec des dalles de 25 cm. de long et 24 cm. de large. Combien en faudra-t-il?

Réponse : 430 dalles.

4. Un tas de foin a 6 m. de long, 3,75 de large et 3,15 de haut. Que vaut-il à 20 fr. la toise, sachant que le $m^3 = 0,171$ toise?

Réponse : fr. 242[»]39.

5. Plusieurs caisses de marchandises pèsent brut 29 q. On admet $12\frac{1}{2}\%$ de tare et le kilogramme coûte net 37,6 cent. Que doit-on payer?

Réponse : fr. 954[»]10.

6. Un aubergiste achète $12\frac{1}{2}$ hl. de vin à fr. 39[»]80 l'hectolitre. Après en avoir débité $4\frac{3}{4}$ hl. à 80 cent. le litre, il remplit le tonneau avec du vin qui coûte 28 cent. le litre et il revend le mélange à 60 cent. le litre. Que gagne-t-il en tout et combien %?

Réponse : fr. 499[»]50 et 79,22 %.

II^e SÉRIE

1. $3\frac{3}{16}$ kg. de fil donnent une pièce de drap de 14,55 m. de long sur $8\frac{1}{4}$ dm. de large. Quelle sera la longueur d'une pièce large de $7\frac{1}{2}$ dm. pour laquelle on emploie 9,25 kg. de fil?

Réponse : 46,4458 m.

2. La poudre à canon contient 78 % de salpêtre, 12,88 % de charbon et 9,12 % de soufre. Combien faudra-t-il de ces matières pour 5 q. de poudre?

Réponse : 390 kg. de salpêtre, 64,4 kg. de charbon, 45,6 de soufre.

3. Combien faut-il de dalles de 9 dm. de longueur sur 3 dm. de largeur pour carreler une place longue de 7,2 m. et large de 3,2 m.?

Réponse : $85\frac{1}{3}$ dalles.

4. Un tas de foin a 6 m. de long, 3,5 m. de large et 7,4 m. de haut. Le mètre cube pèse 64 kg. Que vaut ce foin à fr. 7[»]50 le quintal métrique?

Réponse : fr. 745[»]92.

5. Un envoi d'huile de salade pèse brut 1440 kg. Le quintal métrique coûte net 198¹/₂ fr. Combien doit-on payer avec une remise de 9 % pour la tare?

Réponse : fr. 2601[»]144.

6. Un commerçant reçoit $6\frac{1}{3}$ q. de café à fr. 198 le quintal; les frais de voiture sont de fr. 8»70 par quintal. Le tiers de la marchandise est si gâtée qu'il ne peut la vendre qu'à fr. 1»35 le kg.; le reste est vendu à $2\frac{1}{3}$ fr. le kilogramme. Que perd-il en tout et combien %?

Réponse: perte fr. 95»21,2 et 7,27 %.

Nota. — Quatre problèmes justes donnent la meilleure note.

HISTOIRE BIBLIQUE

1. A quelle occasion Abraham montra-t-il un grand dévouement?
2. Indiquez un défaut de Joseph?
3. Qui fut le premier législateur du peuple d'Israël?
4. Citez le 5^{me} commandement du décalogue.
5. Sous quel roi eut lieu la division du royaume d'Israël?
6. Nommez les grands prophètes du royaume d'Israël.
7. Nommez les meilleurs rois du royaume de Juda.
8. Quand, par qui et où les habitants du royaume de Juda furent-ils emmenés en captivité?
9. Qui leur permit de retourner dans leur pays?
10. Nommez l'un des prophètes de la captivité.
11. Quelle a été la mission de Jean-Baptiste?
12. Que nous dit l'Ecriture sainte de la conduite de Jésus enfant?
13. Citez une famille amie de Jésus.
14. Pendant combien d'années Jésus exerça-t-il son ministère?
15. Comment appelle-t-on le discours de Jésus qui contient en résumé toute sa doctrine?
16. Citez une béatitude.
17. Dans quelle parabole Jésus enseigne-t-il la fidélité?
18. A l'occasion de quelle fête les apôtres commencèrent-ils à prêcher?
19. Qui appelle-t-on l'apôtre des gentils, et pourquoi?
20. Combien de voyages missionnaires fit Saint-Paul?
21. Où mourut-il?
22. Par qui a été écrit le Nouveau Testament?

HISTOIRE SUISSE

1. Quels étaient les alliés des Helvètes dans la première émigration?
2. Citez les peuples barbares qui se sont établis en Helvétie après la domination romaine.
3. Qui fonda Dissentis (Montier)?
4. A qui Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, donna-t-il l'abbaye de Moutier-Grandval avec ses dépendances (999)?
5. Dites les causes de la bataille de Morgarten.
6. De qui les Bernois achetèrent-ils les trois villes d'Aarberg, de Berthoud et de Thoune?
7. A qui l'Argovie fut-elle enlevée? Quand?
8. Dites ce qu'a fait de remarquable Anne Ziegler. Quand?
9. Que savez-vous de Petermann Rysig (1425)?
10. Quel général suisse alla à Nancy avec 8000 hommes?
11. Que vous rappelle l'année 1481?
12. Quel général bernois fit la conquête du pays de Vaud? Quand?
13. Que s'est-il passé à Trons le 16 mars 1424?
14. Nommez le successeur de Calvin à Genève.
15. Citez quelques familles célèbres des Grisons à la fin du XVI^e siècle.
16. Qui était prince-évêque de Bâle en 1740?
17. Quel pays forma en 1796 le département du Mont-Terrible?
18. Citez en Suisse deux grands hommes d'école du commencement de notre siècle?
19. Pourquoi le 1^{er} août de l'année dernière toute la Suisse était-elle en fête?
20. Quels sont les deux Conseils dont la réunion forme l'Assemblée fédérale?

21. Citez des dépenses de la Confédération suisse.
22. Citez des progrès accomplis dans notre siècle.

GÉOGRAPHIE

1. Nommez trois localités de votre district.
2. Nommez une ou deux rivières de votre district.
3. Quelles sont les principales occupations des habitants de votre district?
4. Quel est le chiffre de la population de votre district?
5. Nommez un plateau du Jura bernois.
6. Nommez trois affluents de la Birse.
7. Quels sont les deux cantons qui limitent le Jura bernois à l'E?
8. Nommez quatre localités de la Haute-Argovie.
9. Nommez trois districts du Seeland.
10. Comment nomme-t-on la pierre qui constitue les montagnes du plateau bernois?
11. Dites quatre lignes de chemins de fer qui partent de Berne.
12. Quelle rivière forme sur un long parcours la limite des cantons de Berne et de Fribourg?
13. Quel chemin de fer conduit de Brienz à Lucerne?
14. Nommez trois villages du Simmenthal.
15. Nommez six cantons dans lesquels on parle le français.
16. Nommez une industrie du canton de Fribourg.
17. Quel passage conduit de Brigue à Domo d'Ossola?
18. Nommez trois affluents du Rhin dans les Grisons.
19. Nommez des bains célèbres dans le canton de Saint-Gall.
20. Nommez quatre localités du canton de Zurich.
21. Nommez un lieu de pèlerinage célèbre dans le canton de Schwyz.
22. Nommez quatre villes d'Italie.

HISTOIRE NATURELLE

1. Nommez les principaux os du crâne.
2. Combien l'homme adulte a-t-il de dents? comment les divise-t-on?
3. Que doit-on faire pour conserver ses dents?
4. Combien avons-nous de vraies côtes et combien de fausses côtes?
5. Nommez trois os des membres inférieurs.
6. Par où passe l'air avant d'arriver aux poumons?
7. De quoi se compose le sang?
8. Quelle est la principale artère du corps?
9. Nommez les organes qui sont le siège de l'intelligence et de la volonté?
10. Citez les principales maladies nerveuses.
11. Quelles sont les trois membranes superposées qui forment le globe de l'œil?
12. Où est principalement le siège du goût?
13. Que doit-on faire chaque matin en se levant (même lorsqu'il fait froid)?
14. Nommez cinq ordres des mammifères.
15. Pourquoi ne faut-il pas mettre des plantes dans les chambres à coucher?
16. Quels sont les trois facteurs d'après lesquels on classe les leviers?
17. Pourquoi dit-on que lorsque le baromètre monte, il va faire beau temps?
18. Quelle est la température de la glace fondante?
19. A quoi sert la boussole?
20. Dites la composition du lait.
21. Pourquoi les enfants doivent-ils se garder de fumer?
22. Avec quoi gonfle-t-on les ballons?
23. Quels sont les métaux qui servent à la fabrication des monnaies?

CHANT

1. A quoi servent les notes ?
2. Où se posent les notes ?
3. Tracez une portée; sur cette portée placez la clef de sol, *do* ronde, *ré* blanche pointée, *mi* blanche, *fa* noire pointée, *sol* noire, *la* croche pointée, *si* croche et *do* double-croche.
4. Quelle est la note qui vaut 4, 2, 1, $\frac{1}{2}$ temps ?
5. Quelles sont les deux clefs les plus usitées et où se placent-elles ?
6. Que vaut la noire pointée dans une mesure simple ?
7. Que vaut-elle dans une mesure à $\frac{6}{8}$?
8. Quelle différence y a-t-il entre une mesure à $\frac{3}{4}$ et une à $\frac{3}{8}$?
9. Qu'est-ce qu'un intervalle ?
10. Comment indique-t-on que les notes doivent être détachées ?
11. Que vaut un point placé après une note quelconque ?
12. Quel est ce signe :] et à quoi sert-il ?
13. Quand emploie-t-on le ^ ?
14. Ecrivez quelques mots qui indiquent différents mouvements ?
15. A quoi sert le dièze ?
16. Quel signe emploie-t-on pour rétablir dans son ton naturel une note altérée ?

DESSIN

Dessiner le N° 6 de la 1^{re} série de la collection murale obligatoire pour les écoles du canton de Berne. H. GOBAT.

COMPTABILITÉ ⁽¹⁾

André Beau, à Genève, Journal N° 1.

(SUITE)

— Du 1^{er} janvier 1888. —

$\frac{1}{13}$	<i>Bilan d'Entrée à M. Dacier & Cie.</i>	
	Solde de conformité, val. 31 déc. 1887	495»95
	— Du dit. —	
$\frac{1}{14}$	<i>Dit à L. Travaux.</i>	
	Ma reconnaissance du 31 déc. 1887, à 1 an, int. 5 % l'an, val. 31 déc. 1887	4,000»—
	— Du dit. —	
$\frac{1}{15}$	<i>Dit à Effets à Payer.</i>	
	Reste à payer :	
	Fr. 2543 — 25 mars, m. bil. o. S. Delor . . . fr. 2,543»—	
	Esc. 84 jours 5 % » 29»65	2,513»35
	— Du dit. —	
$\frac{1}{1}$	<i>Dit à Fonds Capital.</i>	
	Capital au 1 ^{er} janv. 1888	134,570»95
	— Du 5 dit. —	
$\frac{2}{3}$	<i>Caisse à O. Dubois.</i>	
	Reçu en espèces, val. 5 janv.	1,200»—
	— Du 10 dit. —	
$\frac{13}{2}$	<i>M. Dacier & Cie à Caisse.</i>	
	Remis en espèces, val. 10 janv.	2,000»—
	— Du 15 dit. —	
$\frac{2}{4}$	<i>Caisse à L. Bon.</i>	
	S. chèque sur la Banque de Genève, val. 15 janv.	2,000»—

(A suivre.)

(1) Voir pages 28, 79 et 126.